

ARRETE

PORTANT ORGANISATION AU TITRE DE L'ANNEE 2020 DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE, SPECIALITE « ENVIRONNEMENT- HYGIENE »

N/Réf. : NP/ CM/19-193

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relatifs aux conditions d'accès à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transpositions du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat par voie télématique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les résultats du recensement des déclarations de vacances de postes précédemment opéré,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre le Centre de Gestion de l'Interrégion Ile de France/Centre-Val de Loire.

ARRETE,

Article 1er :

Le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire organise un concours externe, un concours interne et un troisième concours d'accès au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, spécialité « Environnement-Hygiène » à partir du jeudi 16 janvier 2020 dont le nombre de postes est réparti de la manière suivante :

Concours externe : 20 postes
Concours interne : 16 postes
Troisième concours : 5 postes

Soit au total 41 postes.

Le nombre de postes est susceptible d'être modifié jusqu'à la date du jeudi 16 janvier 2019.

Les options ouvertes sont les suivantes :

- Hygiène et entretien des locaux et espaces publics
- Propreté urbaine, collecte de déchets
- Agent d'assainissement
- Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration

Article 2 :

La période de retrait des dossiers d'inscription est ouverte du 28 mai 2019 au 3 juillet 2019 inclus.

La clôture des inscriptions est fixée au 11 juillet 2019. Le retour des dossiers d'inscription complets est impératif pour le 11 juillet 2019 (cachet de la poste faisant foi).

Les inscriptions sont à effectuer sur le site internet www.cdg37.fr ou à défaut auprès du service concours du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, 25 rue du rempart, 37000 TOURS, dans les délais impartis, et aux horaires suivants : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

Tout dossier d'inscription qui ne serait que l'impression de la page d'écran (de la pré-inscription) ou la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera rejeté. La pré-inscription sur internet est individuelle.

Le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire ne validera l'inscription du candidat qu'à réception du dossier imprimé et de l'ensemble des pièces demandées, adressés ou déposés au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, 25 rue du rempart, CS 14135, 37041 TOURS Cedex 1, exclusivement dans les délais fixés précédemment.

Les dossiers d'inscription envoyés à une adresse mal libellée ou déposés ou postés hors délais (cachet de la poste faisant foi) ou insuffisamment affranchis seront systématiquement refusés.

Les demandes de modification des coordonnées personnelles sont possibles à tout moment par écrit, fax ou mail à l'adresse suivante : concours@cdg37.fr en n'oubliant pas de préciser votre numéro de dossier (login) votre nom et votre prénom ainsi que le concours concerné.

Article 3 :

L'épreuve écrite d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'Adjoint technique principal de 2ème classe se dérouleront le **16 janvier 2020** (date nationale) à Tours.

Les dates et lieux d'organisation des épreuves d'admission feront l'objet d'un arrêté complémentaire ultérieur.

Article 4 :

La liste nominative des membres du jury et des correcteurs sera établie par une décision ultérieure.

Article 5 :

Tous renseignements complémentaires et en particulier les conditions de candidature pourront être communiqués sur simple demande adressée à Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté qui sera affichée dans les locaux du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, du Centre de Gestion du Cher, du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, du Centre de Gestion de l'Indre, du Centre de Gestion du Loir-et-Cher, du Centre de Gestion du Loiret, de la Délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale du ressort du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire ainsi que dans les locaux du pôle emploi et publiée sur le site internet du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

Article 7 :

Madame la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire et publié au Journal Officiel de la République Française.

Article 8 :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire:

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à TOURS, le 10 mai 2019

**Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente**

Catherine CÔME



Publié le :

**Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente**

Mme Catherine CÔME



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ARRETE portant organisation au titre de l'année 2020 des concours externe, interne et troisième concours d'adjoint technique principal de 2ème classe, spécialité "environnement-hygiène";

Date de transmission de l'acte : 10/05/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 10/05/2019

Numéro de l'acte : CONC19-193 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 037-283700128-20190510-CONC19-193-AR

Date de décision : 10/05/2019

Acte transmis par : Jordan TEXIER

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.6. Emploi-formation professionnelle